

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 10 mars, s'est rassemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme LANDRAU, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, Mme MATSA, Mme PAYEUR, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. CHARDONNET, M. LEMAITRE, Mme HIDRI (à partir de la DCM 23 03 017)

Etaient absents mais représentés : M. BARRANCO représenté par Mme LANDRAU, Mme ARNAUD représentée par Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD représentée par M. ROUSSET, M. CHARDEY représenté par Mme PAYEUR, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. GUIGNARD, M. DAMERVAL représenté par Mme BELLAY, M. BOUILLET représenté par M. CHARDONNET.

Absents, Excusés, non Représentés :
Mme HIDRI (pour la DCM 23 03 016)

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le procès-verbal du 19 janvier 2023, a été approuvé par les membres du conseil municipal qui ont également pris connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations de compétence accordées au Maire. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

Le groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » a déposé une motion portant sur le report de l'âge légal à la retraite à 64 ans et deux groupes d'opposition ont déposé les questions suivantes :

Groupe : « Ensemble, Réinventons Draveil »

Question 1 : « le droit de l'opposition à avoir des réponses aux questions posées »

Groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

Question 1 : « la lutte contre la précarité et la baisse du pouvoir d'achat »

Question 2 : « la distribution de l'eau potable »

DCM 23 03 016 Modification de la délégation de compétences au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire explique que la délibération accordant délégation de compétences au Maire en vertu de l'article

L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, ne permet pas à la commune d'être représentée dans le cadre des procédures d'urgences par un fonctionnaire de catégorie A de la ville en cas d'audience de comparution immédiate par exemple.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner délégation à un fonctionnaire de catégorie A de la commune afin de pouvoir représenter la commune devant le tribunal lors des procédures

d'urgences. Ainsi il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la modification de la délibération du conseil municipal n° 21 06 039 du 8 juin 2021 comme suit :

« PRECISE : que concernant la délégation de compétences attribuée au titre de l'article L 2122-2.16 du CGCT : le conseil municipal autorise un fonctionnaire de catégorie A à représenter la commune et à ester en justice dans le cadre des procédures indiquées au point 15, notamment dans le cadre des procédures relevant du tribunal judiciaire dites de comparutions immédiates ».

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

Contre : 0

DCM 23 03 017 Rapport d'orientations budgétaires Ville (arrivée de Mme HIDRI)

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET pour la partie fonctionnement et à Mme LANDRAU pour la partie investissement.

M. ROUSSET : « le moment du débat d'orientation budgétaire est un moment important et structurant de l'action de l'équipe municipale. L'année 2023 présente comme les années précédents un contexte particulier puisque les situations nationales et internationales ont un impact fort sur les finances locales même s'il est annoncé que l'Etat apportera de nouvelles aides pour accompagner les collectivités territoriales notamment dans le cadre transitions énergétiques.

Le premier exercice consiste à faire le bilan de l'année écoulée. En 2022, il est à noter de fortes hausses en dépenses de fonctionnement en raison de hausses spectaculaires enregistrées sur le chapitre 011 dues à l'explosion du coût des fluides, à une augmentation de 1,4M€ sur le chapitre 012 suite aux revalorisations du point d'indice de la fonction publique territoriale et de certaines catégories professionnelles et à la décision du conseil municipal d'augmenter la subvention au CCAS (chapitre 65) afin de venir en aide aux ménages draveillois en difficultés.

Pour la partie recettes, l'augmentation des participations familiales est à mettre en relation avec la reprise normale des activités, en ce qui concerne les dotations et participations de l'Etat on note une relative stabilité puisque la baisse n'est que 0,78%. »

Mme LANDRAU : « en 2022, les grands projets ont concerné le plan fraîcheur, la transition énergétique des bâtiments publics et la modernisation de l'éclairage public avec pour objectif de faire baisser les dépenses de fonctionnement. On note aussi l'installation du numérique dans les écoles, en matière de voirie ont été réhabilitées l'avenue Marcellin Berthelot en partie et la rue des oiseaux et il a été créé une aire de jeux inclusive en centre ville. Les recettes proviennent des subventions obtenues auprès de nos partenaires financiers auxquelles s'ajoutent le FCTVA, les amendes de police, la taxe d'aménagement, les cessions..... ces recettes et le recours à l'épargne brute de la Ville ont permis de ne pas avoir recours à l'emprunt. »

M. ROUSSET : « le bilan que nous pouvons faire pour 2022 est celui d'une gestion saine, sans emprunt qui a permis de maintenir le ratio de désendettement par habitant à 7,47. L'objectif principal pour 2023 est de faire face aux augmentations à venir sans baisser la qualité des services. Pour les charges à caractère général (011), le budget est inflationniste et estimé à 9,2M€, au chapitre 012 la prévision est de 22,6M€ là aussi c'est un budget prévisionnel en augmentation. Les autres dépenses prévues concernent l'augmentation du budget du CCAS, les participations financières de la Ville pour le fonctionnement de la crèche Croix Rouge nouvellement installée en centre ville et pour l'école Notre Dame qui sera augmentée pour répondre à l'augmentation du coût d'un élève, et la subvention d'équilibre du budget annexe de la ZAC centre ville qui sera abordé tout à l'heure. Ces dépenses exponentielles sont des dépenses essentielles pour le maintien des services rendus au public, nous sommes donc obligés de les provisionner.

La question à se poser est de savoir comment faire face à toutes ces augmentations ? Si l'on regarde les recettes, il faut s'interroger sur une éventuelle augmentation des grilles tarifaires appliquées aux paiements des prestations par les familles si l'on veut maintenir la qualité des services. La seconde source de recettes sur laquelle il faut réfléchir est celle de la fiscalité et envisager l'augmentation de la taxe foncière. Draveil a une gestion saine et c'est la seule ville à ne pas avoir eu d'augmentation de sa fiscalité depuis de nombreuses années ce qui lui permet de se situer bien en deça de la strate. Par

ailleurs, si les concours de l'état sont stables et malgré les filets de sécurité mis en place pour compenser l'inflation sur certaines dépenses, on sait que cela ne sera pas suffisant. Si on veut maintenir nos investissements pour maintenir le cadre de vie auquel nous sommes attachés et même reconnu puisque lors du dernier classement réalisé en Ile de France, Draveil figurait en seizième place et était la seule ville de l'Essonne classée, nous avons besoin d'augmenter nos recettes. Notre volonté est de maintenir une gestion saine, rigoureuse et de continuer à privilégier l'investissement, mais pour cela il faut réfléchir sur les modalités de leur financement. Dernier point sur lequel je veux insister est celui de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement qui, une fois reporté sur la section d'investissement, doit permettre de financer l'encours annuel de la dette, sans cela nous n'aurions pas une capacité suffisante d'autofinancement».

Mme LANDRAU présente le plan pluri-annuel d'investissement (P.P.I.) : « les volets importants concernent la poursuite, sur les trois années à venir, des travaux sur les bâtiments communaux dans le cadre du plan fraîcheur et de la transition énergétique. Les diagnostics de performance énergétique qui doivent être réalisés permettront de mieux calibrer les travaux à entreprendre. Il est également important de continuer à moderniser l'éclairage public, la flotte automobile en faisant l'acquisition de véhicules propres. Les volets suivants concernent le cadre de vie avec l'aménagement de pistes cyclables, ils seront réalisés en coordination avec la Région et la CAVYVS, avec de nombreux travaux qui seront faits sur la voirie et la réhabilitation de bâtiments telle la halle du marché notamment ainsi que l'amélioration de l'accessibilité d'équipements ou la sécurisation des bâtiments de l'enfance par vidéo protection. D'autres volets concernent la poursuite de l'informatisation des écoles ainsi que des travaux de réfection avec une opération importante de réhabilitation du groupe scolaire Saint Exupéry, la création et la rénovation d'aires de jeu, l'extension du bâtiment dans lequel est installé la police municipale pour réaménager le CESU, la sécurisation du site cédé par l'APHP, l'extension du cimetière de Sénart et la création d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour son arrosage, des travaux sur les équipements sportifs et culturels. Le programme prévisionnel des investissements pour l'année 2023 est de 10M€.

En matière de recettes, on retrouve le virement de l'excédent de fonctionnement, les subventions des partenaires financiers habituels qui sont ou seront sollicités, s'ajouteront un éventuel emprunt, les recettes du FCTVA et deux cessions importantes : un bâtiment situé avenue des Boulangères et le 75 de Gaulle. »

M. ROUSSET : « Après incorporation d'un résultat excédentaire de l'ordre de 3,7 M€ dégagé sur 2022, les grandes lignes budgétaires 2023 pourraient être une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 38 M€ et une section d'investissement de 18M€ en dépenses engendrant un besoin de financement de l'ordre de 5M€.

Ce besoin de financement peut s'équilibrer en tout ou partie par l'emprunt, voire par une hausse des taux d'imposition qui sont parmi les plus bas de la strate. Pour mémoire, l'encours de la dette s'établit désormais à 19,5 M€ au 31 décembre 2022 soit 661€/habitant (un quart de moins que la moyenne de la strate qui se situe à 1 036€). »

Il conclut en disant la volonté de l'équipe municipale de maintenir une gestion rigoureuse et un effort d'investissement sur la Ville en le déclinant sur trois grands axes : la transition énergétique, le cadre de vie et la poursuite de la politique sécuritaire. Il ajoute que cette politique volontariste est également un engagement envers les générations futures.

M. le Maire donne la parole aux groupes d'opposition.

Intervention de M GUIGNARD :

« Sur l'investissement de l'exercice 2022, pour chaque investissement, à côté du coût des travaux, il serait intéressant d'y voir figurer les subventions obtenues. Cela permettrait d'avoir une meilleure vision du coût net pour la commune de chaque projet mais aussi de mettre en avant le travail des agents chargés de la recherche des subventions.

Pour 2023 Dépenses de fonctionnement La dernière rentrée scolaire a été marquée par une très grosse défaillance de notre accueil périscolaire, de nombreux enfants n'ont pas pu être accueillis, mettant les familles en difficulté dans leur organisation, il s'agit d'un service public indispensable qui mérite des moyens financiers et humains. Pour combler les besoins en personnel il s'agirait de rendre ces métiers plus attractifs par une rémunération, un exercice et des conditions de travail améliorés. Le budget 2023 devra donc prendre en compte cette problématique et y apporter un financement suffisant.

Sur nos dépenses de fluides et d'énergies : les augmentations que nous avons subi en 2022 sont d'environ 650k€. C'est important, mais cela aurait pu être pire si nos contrats d'achat de groupe ne nous avait pas été protégés. Ces contrats de groupe renégociés occasionneront une augmentation de ces dépenses. C'est le sous investissement du passé en matière d'isolation des bâtiments publics, de développement de la géothermie qui se paie maintenant très cher. Il faudra donc continuer les efforts en matière de maîtrise des consommations et s'interroger collectivement sur les meilleures décisions à prendre, notamment en matière d'éclairage public car l'adoption de la technologie LED ne nous semble pas suffisante pour faire baisser la facture.

Dépenses d'investissement et PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) La présentation de ce chapitre n'est pas du tout satisfaisante. Les descriptifs des opérations sont trop succincts, il ne nous permet pas d'appréhender les contenus et les lieux d'exécution.

Dans la thématique PLAN FRAÎCHEUR, TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE Végétalisation des écoles, Quelle école? Vous prévoyez quelle école après 2023 ? A quoi correspondent réellement les 1 978 000 € du chapitre Plan Fraîcheur? Modernisation des éclairages dans les bâtiments, On parle de quel bâtiment ? chauffage, il s'agit de quel bâtiment? éclairage publics, avec 1 525 000€ on aura fait quel % de la commune à la fin du mandat? Véhicules, On parle de quel véhicule, et de quelle technologie? Aménagement cyclables, à part l'itinéraire RER V sur lequel nous avons un petit descriptif, on parle de quelle section du Schéma Intercommunal, les citoyens ont-ils été impliqués sur les aménagements prioritaires ?

Dans la thématique CADRE DE VIE : même remarque que pour l'année 2022, il est indispensable d'y voir figurer les subventions obtenues ou espérées. Quels travaux pour la voirie après 2023? Quels travaux sur les bâtiments après 2023, d'autres rénovations énergétiques sont elles prévues?

Dans la thématique SÉCURITÉ Vidéoprotection : Maintenance et entretien du dispositif actuel n'ont rien à faire dans ce chapitre, il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Dans la thématique ENFANCE École : Après 2023 il est prévu quelle école? Il en restera combien à rénover après 2025?

Dans la thématique EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS les 1 685 000€ concerne seulement les tennis de la Citadelle si je lis bien le document, donc pas d'investissement pour les autres sports? tout ça est flou, imprécis et le document mériterait d'être largement amélioré.

Sur le PPI, ce que vous nous présentez ce soir est carrément lacunaire et médiocre, cela ne permet pas une bonne compréhension de votre action politique. Les élus du conseil municipal et les Draveillois doivent être correctement informés, il s'agit d'argent public pour lequel nous devons vérifier la bonne utilisation. Les cases 2023/2025 que l'on retrouve dans le document ne sont pas liées à des actions précises et sont trop vagues en termes de programmation. Pourtant, la programmation, le pilotage, la bonne lisibilité de la vision financière sont les objectifs du PPI. Aussi, à la vue de ce document, je ne vois pas comment vous nous présenterez les AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Programme) liés aux opérations futures. J'imagine qu'en mairie vous travaillez avec des documents plus complets, plus aboutis, plus professionnels, je le répète encore des améliorations doivent être apportées sur le document.

Sur ce document, je ne retrouve pas non plus la totalité de votre programme 2020-2026. Je ne parle pas des projets financés par d'autres (la région, les bailleurs sociaux...) qui n'ont rien à faire dans notre PPI, ni d'ailleurs dans un programme municipal. Il s'agit d'être rigoureux et honnête dans la présentation de l'action publique si nous voulons que les citoyens la comprennent.

Les sujets de votre programme que je ne retrouve pas sont :

- le nouveau groupe scolaire pour lequel nous avons lancé une étude dont les résultats ne nous ont pas été communiqués, qu'en est t'il? J'en profite pour demander que ce sujet soit aussi traité lors d'une prochaine commission dédiée.
- l'extension du COSEC, sur lequel nous n'avons non plus aucune information

Enfin, sur la durée du PPI, il pourrait aussi dépasser la seule durée du mandat actuel car les besoins des Draveillois perdureront après 2026.

Dans la partie recettes d'investissement, vous avez évoqué les cessions des bâtiments de la rue des Boulangères et du 75 bld Général de Gaulle pour lequel nous avons à l'époque de la délibération en CM dénoncé le trop faible montant de sa valeur. Il s'agit de ne pas brader aux opérateurs privés le patrimoine de la commune. Il faudrait aussi préciser si d'autres sessions sont envisagées dans le futur.

D'une manière générale, pour nous la politique municipale à mettre en place devrait s'articuler autour de 3 axes :

- La Démocratie et la participation citoyenne afin que les citoyens s'emparent des sujets qui les concernent,
- L'Écologie et la prise en compte des effets du changement climatique car nous le devons aux générations futures
- L'action sociale et la solidarité pour que chacun puisse vivre dans de bonnes conditions et dans une société la plus apaisée possible. »

M ROUSSET apporte une réponse :

- quant à la bonne utilisation des fonds en disant que la Ville n'a pas de crainte à ce sujet, les résultats des élections en sont la preuve.
- en faisant remarquer que la conclusion est en tout point identique à celle déclinée dans le ROB mais il fait remarquer qu'aucune proposition en termes de financement n'est proposée et c'est sans doute là qu'il y aura divergence.

Puis, il revient sur deux points :

- la difficulté rencontrée sur l'animation périscolaire en rappelant la hausse importante et inattendue de la demande lors de la rentrée de septembre et la difficulté pour recruter des animateurs.
- le choix affirmé de la majorité de ne pas plonger la ville dans le noir pour des raisons de sécurité malgré le coût énergétique

Mme LANDRAU précise que les opérations présentées dans le cadre du PPI ne sont pas le fruit du hasard mais sont le résultat de diagnostics menés sur les bâtiments publics, que les choix fait en matière d'éclairage public ne se cantonnent pas à l'installation de leds mais sont innovants et le résultat d'expérimentation menée par les services. Elle dit aussi que 67% du parc sera renouvelé d'ici 2025 et dit à M. GUIGNARD attendre ses propositions.

Mme DONCARLI rappelle que 3 opérateurs différents ont au fil des années tenté de concevoir une opération rentable sur le bâtiment du 75 de Gaulle mais que l'opération est complexe du fait du classement du site en PPRI et en SPR qui impose d'énormes contraintes en termes de développement de constructibilité, et qu'à cela s'ajoute des frais de dépollution et de restructuration de plus d'1M€. Ces différents temps d'instruction ont permis d'avoir 3 avis des domaines d'un montant identique.

M. le Maire donne la parole à M. CHARDONNET qui dit son accord avec le début de l'intervention de M. juge la présentation trop floue ne permettant pas une analyse concrète de la situation financière de la commune.

Puis, il fait remarquer que si la situation est présentée comme difficile, elle ne doit pas être si difficile que cela puisqu'en 2022 un excédent de 3,7M€ a pu être dégagé de la section de fonctionnement et aucun recours à l'emprunt n'a eu lieu.

Il insiste encore sur les erreurs de présentation en faisant remarquer que sur un tableau figurent ensemble les concours de l'Etat et les redistributions de fonds provenant des collectivités territoriales d'Ile de France ce qui rend la lecture difficile.

Il rappelle aussi qu'en 2021, il avait pointé du doigt la perte financière sur la DNP et il aurait suffi d'une augmentation marginale de l'impôt pour ne pas perdre autant.

Il s'ensuit un échange avec plusieurs élus autour des îlots fraîcheurs, des aménagements en accessibilité PMR, des pistes cyclables et des équipements sportifs pour lesquels Mme BOUBY annonce l'abandon du projet d'extension du COSEC inscrit au programme municipal.

M. ROUSSET dit en conclusion que la majorité a toujours fait le choix d'engager, sur chaque exercice budgétaire, des investissements et de respecter la règle prudentielle de sincérité ; ce sont les raisons pour lesquelles elle a toujours été réélue.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires (DOB) Ville pour l'exercice 2023

Après en avoir délibéré par :

35 voix pour,
0 voix contre
0 voix s'abstenant,

Et Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) Ville pour l'exercice 2023

DCM 23 03 018 Rapport d'orientations budgétaires ZAC

M ROUSSET présente le dossier et évoque la subvention d'équilibre de 286 288€ que la ville apportera au budget Zac centre-ville pour financer les derniers travaux d'aménagements et les honoraires de gestion.

M. GUIGNARD dit s'interroger sur la subvention d'équilibre proposée. Il demande si d'autres dérives sont à prévoir et quelle sera l'incidence globale sur le projet.

M ROUSSET répond que ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'opération suite à des complexités techniques. Il ajoute que le bilan global de l'opération sera présenté l'an prochain.

Le conseil municipal à l'unanimité

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires ZAC centre-ville pour 2023

Après en avoir délibéré par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 voix s'abstenant

Et Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) ZAC centre-ville pour l'exercice 2023

DCM 23 03 019 Rapport en matière d'égalité femmes/hommes sur la ville de Draveil

M ROUSSET invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance des données pour la commune et dit préférer faire un focus sur la répartition au sein des agents. Il dit que la majorité des emplois sont occupés par des femmes notamment sur les secteurs de l'enfance et de la logistique et ajoute que pour les 6 postes de direction, 5 sont occupés par des femmes.

Il souligne que le point d'attention doit être porté sur la pyramide des âges en évoquant la tranche des 50/59 ans qui est importante.

M. CHARDONNET fait le constat d'un document intéressant tout en regrettant qu'il ne s'agisse que d'une photographie de l'année écoulée et aimerait que le prochain rapport tienne compte de l'évolution des données.

Le conseil municipal à l'unanimité

Prend acte du rapport en matière d'égalité femmes/hommes sur la Ville de Draveil

DCM 23 03 020 Déclassement de biens communaux

M BATESTI dit que du fait de leur vétusté, certains matériels informatiques ne sont plus conformes aux normes et ne peuvent être maintenus dans le patrimoine communal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déclassement de ces biens du domaine public, d'autoriser la signature de tout acte relatif au déclassement. Le matériel sera confié à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine aux fins de recyclage.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 021 Mise en place d'une tarification applicable à la location des salles municipales : le Cercle de la Villa – Le Cercle de Mainville – Le Pôle Villiers – La Maison des Associations

Mme JOURDANNEAU FORT explique qu'il est proposé de mettre en place une tarification applicable à la réservation des équipements municipaux accompagnée d'une caution ménage d'un montant de 80 € pour :

- Le Cercle de la Villa – 38 avenue des Ormes
- Le Cercle de Mainville – 10 rue Waldeck Rousseau
- Le Pôle Villiers – 5 avenue de Villiers
- La Maison des Associations – Place des Haies Saint-Rémy

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 31

Abstention : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

Contre : 0

DCM 23 03 022 Prêt de salle à titre gratuit aux artistes libres invités à exposer dans le cadre d'un showroom à la Maison du Patrimoine et de la Culture

Mme JOURDANNEAU FORT dit qu'il est proposé une mise à disposition de salle à titre gratuit aux Artistes libres invités qui exposeront leurs œuvres au sein de la Maison du Patrimoine et de Culture et l'autorisation de signature des conventions de prêt.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 31

Abstention : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

Contre : 0

DCM 23 03 023 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux

Mme JOURDANNEAU FORT dit qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder un prêt de salle à titre gracieux et d'autoriser la signature des conventions de prêt et leurs annexes aux associations qui en ont fait la demande :

- JONATHAN PIERRES VIVANTES
- PARENTS D'ELEVES DE DRAVEIL (APEAD)
- AMNESTY INTERNATIONAL
- ATOUT'AGE
- BRIDGE CLUB
- L'HYDRE O'MEL
- LES AMIS DU LIVRE
- LES LIEURS DE SENART
- LION'S CLUB DE DRAVEIL
- CHORAVEIL
- LA VAILLANTE Section Musique

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 024 Prêt de salle communale à l'Office du tourisme Val d'Yerres Val de Seine à titre gracieux

Mme JOURDANNEAU FORT dit qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder le prêt de salle à l'Office du Tourisme Val d'Yerres Val de Seine pour l'organisation de la semaine du tourisme proposée par le service Événementiel à la Maison du Patrimoine et de la Culture qui en a fait la demande et autoriser la signature de la convention de prêt et tous documents y afférents.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Mme MATSA absente au vote

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 025 Modification du règlement intérieur de l'Ecole municipale d'Arts Plastiques

Mme JOURDANNEAU FORT explique qu'il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement intérieur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques afin d'offrir la possibilité aux familles de bénéficier d'un nouveau moyen de paiement et de proposer un nouvel enseignement pour les élèves adultes autour d'un modèle vivant.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Mme MATSA absente au vote

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 026 Modification de la tarification de l'Ecole municipale d'Arts Plastiques – création d'une nouvelle activité

Mme JOURDANNEAU FORT dit que cette délibération a pour objet de fixer les nouveaux tarifs de l'école d'Art plastiques applicables à compter du 1er septembre 2023 pour les disciplines déjà enseignées ainsi que pour un nouvel enseignement par sessions de 5 ateliers pour les élèves adultes autour d'un modèle vivant.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 29

Abstention : 2 : M. CHARDONNET (pouvoir de M. BOUILLET)

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

DCM 23 03 027 Convention de coopération entre l'Académie de Versailles et la Commune de Draveil dans le cadre du partenariat autour du projet Nounah au groupe scolaire Saint Exupéry

M. PHILIPPE expose l'objet de la convention que l'Académie de Versailles propose en partenariat avec la ville afin de mettre en place des ateliers sur les temps périscolaires autour d'histoires proposées et de l'appui de la mascotte NOUNAH qui est de faire diminuer les violences scolaires dont le harcèlement et ainsi améliorer le bien-être des élèves.

M CHARDONNET souligne l'intérêt du projet tel qu'il leur a été présenté en commission, il souhaite son extension à plusieurs groupes scolaires et aimerait qu'un bilan soit fait.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 028 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027

Mme LANDRAU dit qu'il s'agit d'un groupement de commandes qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances Dommages aux Biens,
- Assurances Responsabilité Civile et Protection juridique en option,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Elle rappelle que la Ville de Draveil était déjà adhérente au groupement de commandes pour la période 2020-2023 et insiste sur le faible montant des frais d'adhésion.

M le Maire dit que cette délibération a pour objet d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et autoriser sa signature.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Mme BOUBY absente au vote,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 029 Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les travaux

Mme LANDRAU dit que la demande de subvention à l'Etat porte sur la rénovation énergétique et structurelle du centre administratif à Draveil et que le montant de l'aide sollicitée est de 659 000 euros HT, soit 50% du coût des travaux.

M. CHARDONNET demande si ces travaux risquent d'engendrer des perturbations du fonctionnement du centre administratif et si des services devront être délocalisés.

Mme LANDRAU répond par l'affirmative et évoque des relogements ponctuels.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation de ces travaux pour un coût total de l'opération d'un montant de 1 318 000 € HT, d'approuver les modalités de financement de l'opération et d'autoriser la signature de tous documents qui s'y rapporte.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Mme BOUBY absente au vote,

Pour : 34
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 23 03 030 Sollicitation du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine en faveur du développement d'itinéraires cyclables

Mme LANDRAU dit que cette délibération a pour objet de solliciter le fonds de concours ouvert par la CAVYVS aux maîtres d'ouvrages pour la réalisation des travaux d'aménagements d'itinéraires cyclables inscrits dans le cadre du Schéma Communautaire des Liaisons Douces, puis elle évoque les axes sur lesquels sont projetés des travaux sur l'exercice budgétaire 2023/2024.

M. GUIGNARD : « Pour une vraie stratégie cyclable, des moyens et une concertation pour la conception et une mise en œuvre réussie et acceptée de la politique vélo. Prévues dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et décliné dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le Schéma Directeur des liaisons douces (SCLD), le développement des circulations douces du territoire devront permettre de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. Les déplacements de moins de 3 km représentent un gisement important de report modal, notamment vers les mobilités douces. Pour mener à bien cette déclinaison des plans communautaires, il est nécessaire de pouvoir débattre d'un plan de déplacement qui à long terme transformera notre ville avec une déclinaison par quartier qui permettra la mise en place de zones à trafic limité qui ont vocation à limiter le trafic en fonction de l'usage du véhicule. En plus des piétons et des cyclistes, seuls les résidents, les professionnels ainsi que les transports en commun ont vocation à y pénétrer avec leur véhicule motorisé, en limitant la vitesse soit sous forme de zone de rencontre soit par des zones à 30 km/h. En définissant les zones à trafic limité, on définit par défaut les voies de transit où la vitesse est modulée entre 30 et 50 km/h en fonction de la dangerosité. Pour mettre en œuvre cette politique, il faut des moyens humains en interne au sein du service voirie inscrit dans le cadre d'un PPI de 20 à 30 ans correspondant à l'amortissement de la voirie. Une concertation est nécessaire pour permettre de concevoir une politique acceptée et dynamique comprise et intégrée par la population. Ce plan mobilité douce nécessitera par le soutien du service communication de la ville une animation et la connaissance du jalonnement des réseaux. Il rappellera le code de la route souvent méconnu avec notamment la définition de : la zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. la zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. Il définit la politique en matière de panneau de circulation (B1, B9z, B22a, B40, C24a, C24c, M9v2, M12...), et les marquages au sol (Sas vélo, pistes cyclables...) souhaités pour être intelligible de toutes et de tous. Il intégrera la déclinaison du schéma communautaire mais mettra en œuvre son propre schéma directeur des aménagements cyclables. Il sera décliné avec une définition des types de sols -stabilisé, bitumineux, enrobés... Il prendra en compte les besoins spécifiques pour le stationnement avec des arceaux, des abris vélos, des consignes... Il se décline au niveau scolaire pour permettre un transfert du déplacement domicile/école en voiture vers la marche et le cyclable. Il fait de la pédagogie pour transmettre la marche et le vélo comme mode de déplacement normal et la voiture individuelle comme mode de déplacement exceptionnel. Il incite des services vélo essentiels au développement l'usage en promouvant l'accession, la location ou le libre-service de vélos et vélos à assistance électrique. Il soutient l'installation d'ateliers de réparation et l'accès aux outils de maintenance. Il se décline avec les acteurs économiques que sont les employeurs et les commerçants que l'utilisateur soit en déplacement domicile-travail ou dans sa vie de tous les jours. Mettre en place un plan mobilité douce est une « ardente obligation » pour réussir la transition.

Concernant l'avenue Marcelin Berthelot ou la biodiversité a été malheureusement sacrifiée n'apparaît dans aucune section du SCLD.

Concernant l'avenue Victor Hugo, une étude complémentaire était à faire, vers quelle opération s'orientent-on ? Une opération globale ?

Sur l'aide financière de la CAVYVS, le fond de concours voté lors du dernier budget communautaire été de 1M€ on demande 890K€, c'est réalisable de penser que Draveil va absorber une très grande partie de ce fond ?

Faut-il imaginer qu'il faudra attendre bien longtemps avant une prochaine participation de la CA VYVS pour d'autres sections du schéma directeur ?

M. CHARDONNET dit qu'un plan explicatif des travaux projetés l'aiderait à se positionner, il insiste sur l'impact du projet sur la vie des draveillois et dit qu'une concertation serait utile.

M. le Maire ajoute que les itinéraires inscrits dans le cadre du Schéma Communautaire des Liaisons Douces de la CAVYVS pourront ensuite être prolongés dans le cadre d'un plan communal. Il précise que l'objectif est d'harmoniser les circulations douces sur le territoire intercommunal.

M. GUIGNARD donne une explication de vote : son groupe votera contre cette délibération étant entendu que l'allée cavalière ne figure pas sur le Schéma Communautaire des Liaisons Douces de la CAVYVS et qu'aucun chiffrage n'a été fourni.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 29

Abstention : 2 : M. CHARDONNET (pouvoir de M. BOUILLET)

Contre : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

DCM 23 03 031 Convention avec Enedis pour l'occupation du poste transformateur Maquis dans la Halle du Marché

Mme LANDRAU dit que cette convention est nécessaire pour définir les modalités d'occupation, les droits de passages et les droits d'accès au local (24h/24 et 7j/7) pour ENEDIS.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 032 Demande de subventions au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique et structurelle du Centre Administratif à Draveil

Mme LANDRAU rappelle les travaux déjà évoqués pour la rénovation énergétique et structurelle du centre administratif à Draveil et dit que le montant de l'aide sollicitée est estimé à 395 400€.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 033 Demande de subventions au titre du Fonds Vert pour les travaux de modernisation des éclairages publics à Draveil

Mme LANDRAU explique que l'instruction du dossier de demande de subvention sur le Fonds Vert nécessite deux dossiers. Puis, elle ajoute que les travaux engagés par la Ville pourraient être éligibles à ce fonds et qu'il s'agit d'une tentative pour obtenir une aide de 562 500€.

M. Le Maire dit qu'il aimerait avoir le soutien de Mme la Député pour cette demande.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 034 Déclassement de biens communaux

Mme LANDRAU précise qu'il s'agit d'outillages des espaces verts et que si auparavant seuls les métaux étaient valorisés, maintenant les outils seront confiés à un éco-organisme pouvant valoriser les métaux mais aussi procéder à des recyclages afin de leur donner une seconde vie.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 035 Droits de voirie et de stationnement

Mme LANDRAU explique qu'il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs liés aux droits de voirie et de stationnement au regard des occupations du domaine public sur le territoire communal.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 31

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

Contre : 0

DCM 23 03 036 Modification de l'article 3 de la convention de transfert de gestion d'une emprise de terrain appartenant à l'AP-HP (parcelles AY7 et AY8)

Mme DONCARLI dit que cette convention a déjà été proposée au conseil municipal mais qu'il s'agit de proposer une nouvelle rédaction de son article 3. Elle rappelle qu'il s'agit d'un transfert de gestion d'un terrain appartenant à l'APHP, d'une emprise de 12 914 m², situé rue du Port aux Malades. Ce projet a pour but de réhabiliter la continuité piétonne de la darse, de limiter les dépôts sauvages et la création d'une école de pêche pour les enfants porté par l'association AAPPMA.

Elle explique que, lors de l'état des lieux, est apparu la nécessité d'entreprendre d'importants travaux d'entretien et d'élagage et qu'il convenait de trouver un accord sur la répartition de ces charges. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'abroger l'article 3 de la convention, d'approuver le nouvel article 3 de la convention de transfert de gestion des parcelles AY 7 et AY 8, d'en autoriser la signature ainsi que tout document y afférent.

Délibération approuvée à l'unanimité

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 03 037 Signature d'une convention de partenariat destinée au financement de la réalisation de socles en pierre pour deux statues

Mme DONCARLI dit que, dans le cadre de l'acquisition, en 2016, de la maison dite « Lemonnier - Agence immobilière Foncia », devenue « Maison du patrimoine et de la culture », la commune a retrouvé, dans ses caves deux statues d'anges céroféraires qui provenaient de l'église Saint-Rémy. Ces statues, en terre, ont été restaurées, il convient maintenant de les mettre en valeur sur un socle et pour cela la Ville a fait appel à un mécénat. Elle précise que le montant de cette opération sera pris en charge par la société COGEDIM et que le versement de cette somme nécessite la signature d'une convention entre les parties. L'objet de la présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec la société COGEDIM.

M. GUIGNARD donne une explication de vote : son groupe votera CONTRE car « faire financer par une société privée COGEDIM entrain de faire une opération immobilière sur la commune, cela pose problème, nous ne souhaitons pas entrer dans vos manigances !».

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

M. le Maire propose d'aborder les questions orales et donne la parole aux élus de l'opposition.

Groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

Question 1 posée par Mme BELLAY : « la lutte contre la précarité et la baisse du pouvoir d'achat » :

« Chers collègues de la droite LR et du centre ainsi que de la majorité gouvernementale. Ma question concerne la lutte contre la précarité et la baisse du pouvoir d'achat.

Comment comptez-vous aider concrètement les Draveillois dans leurs difficultés quotidiennes afin de ne pas sombrer dans la pauvreté, l'endettement, le chômage, le mal-logement et la malbouffe et j'en passe ?

A Draveil, aucun restaurant solidaire n'existe, pas même un petit espace réservé aux « Restos du Cœur » où pourrait venir toute personne dans le besoin (j'imagine qu'à Draveil comme ailleurs des étudiants

et des personnes dans la précarité seraient heureux de pouvoir s'y restaurer ou recevoir de quoi se cuisiner un repas).

Pas plus qu'une épicerie solidaire n'est mise à disposition qui permettrait l'achat de produits de première nécessité, de légumes et fruits frais (voire bio) et de viandes et poissons à prix abordables tout en privilégiant les circuits locaux.

Quand des communes voisines, telle que Grigny, offrent à leurs petits élèves des petits déjeuners gratuits et que la ville de Ris-Orangis met quant à elle à disposition de ses administrés des transports gratuits.

À Draveil, que faites-vous ? »

Mme JOURDANNEAU FORT s'étonne de la question alors que les actions du CCAS sont multiples sur la Ville et elle remercie Mme ARNAUD pour le travail engagé auprès des draveillois et draveilloises qui rencontrent des difficultés, elle cite les aides alimentaires, les tickets services qui viennent en renfort des collectes de produits de première nécessité, les aides énergétiques avec un fond d'aide d'urgence, les visites à domicile pour les personnes fragiles, l'accompagnement pour les dossiers FSL, le Fond de Solidarité Logement qui est un fond départemental, le partenariat avec EDF – ENGIE. Elle évoque également les actions engagées par certaines associations telles AFD qui propose deux fois par semaine, en partenariat avec les entreprises draveilloises, une banque alimentaire pour toutes les personnes sans condition de ressource, la Croix-Rouge qui tient aux Mazières une boutique solidaire, le secours catholique qui œuvre pour les collectes et les aides financières.

Elle évoque aussi le recrutement récent d'une assistante sociale pour renforcer l'équipe.

M. GUIN ajoute qu'à chaque fin de marché alimentaire, les jeudis et les dimanches, il y a toujours une cagette mise à disposition avec tous les produits invendus composés de produits frais et que toutes les fanes sont mises de côté pour les animaux.

Question 2 lue par M GUIGNARD : « la distribution de l'eau potable »

« Les délégations de service public pour la distribution de l'eau potable arrivent à leur terme fin 2023 au niveau de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. L'agglomération a lancé la procédure pour attribuer la concession de service public pour la prochaine période, mais toujours sur le même système : la délégation de service public à des entreprises privées.

C'est dommage, et les choses bougent autour de nous : les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Villeneuve-Saint-Georges, membres de Grand-Orly Seine Bièvre, ont ainsi annoncé le 2 mars 2023 la création d'une régie publique de distribution de l'eau potable.

Il serait plus intéressant pour nous aussi de passer à une régie publique. Cela permettrait :

- que les coûts ne couvrent que les dépenses directement utiles à notre territoire, et non les équipes commerciales ou encore les marges des entreprises ;
- que les coûts correspondent à une stratégie de moyen ou long terme, avec des amortissements plus étalés et des lissages des excédents et des déficits.

Ainsi, le passage à la régie se traduirait par des économies.

L'eau est un bien commun qui doit relever d'une gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente. Avec le système en régie, les intérêts de la régie sont véritablement alignés sur l'intérêt général de la population, sans dépendre des intérêts d'une société privée.

La maîtrise directe de l'eau est d'autant plus nécessaire à l'heure où le réchauffement climatique accentue la tension sur nos ressources en eau. La France vient ainsi de vivre une séquence record de sécheresse avec 32 jours sans pluie entre le 21 janvier et le 21 février.

Pour que les objectifs écologiques se fassent sur des bases sociales, il est également nécessaire d'adapter les politiques tarifaires. Ainsi, l'accès à l'eau comme ressource de première nécessité doit être préservé, tandis que les plus gros consommateurs d'eau doivent être responsabilisés par les prix.

Exemple inspirant : la ville de Montpellier vient au 1er janvier 2023 de passer la distribution de l'eau en régie et d'y appliquer une tarification éco-solidaire. Le prix de l'eau y est maintenant progressif et les 15 premiers m³ sont gratuits. Pour repère, la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes est d'environ 120-150 m³ par an.

Le système de délégation de service public que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine renouvelle ne nous offrira malheureusement pas toutes ces marges de manœuvre pour mener une vraie politique éco-solidaire de l'eau.

Néanmoins, des choix forts restent possibles. Êtes-vous prêt à défendre auprès de l'agglomération, Monsieur le Maire, un cahier des charges de délégation de service public de la distribution d'eau avec un tarif progressif et social comme celui de Montpellier ?

Mme HIDRI répond à M. Guignard, qu'en tant que membre du Conseil communautaire, il a eu tout le loisir de poser ces questions à Romain Colas qui est le Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge de Ces questions.

Sur les questions d'eau et de tarification elle dit l'exemplarité de Draveil, et rappelle le combat mené par les élus pour des tarifs vraiment très bas. Elle évoque les discussions menées au sein de l'agglomération pour rechercher un service de qualité à un coût maîtrisé.

Elle dit aussi ; « Vous savez également que la technicité du domaine rend très souvent impossible la mutualisation des services et donc entre la Régie et la DSP ce n'est pas juste une simple question basique et simple, c'est une question éminemment technique qui a fait l'objet d'études. Nous sommes actuellement au sein de l'agglomération en train d'étudier, de ces sujets.

Je vous rappelle qu'un syndicat mixte s'est créé justement pour réunir toutes les forces vives car on est sur un bassin de plus de 1 400 000 habitants et donc sur la négociation de la gestion des coûts de l'eau. Un travail remarquable est fait par les élus de droite, de gauche, justement pour gérer ces questions. Alors l'agglomération n'est pas finalement la bonne strate pour la mise en œuvre d'une régie parce qu'il n'y a pas les ressources humaines nécessaires. Si cette décision a été prise au niveau de la Communauté d'agglomération, je vous invite à en discuter à la Communauté d'agglomération, je suis certaine que tout sera mis en œuvre pour obtenir les tarifs les plus attractifs et compétitifs possible.

Sur votre seconde question relative au tarif social, je vous dis ce n'est pas exclu, même si ce n'est pas prévu explicitement dans le cahier des charges. Ça reste une possibilité pour les candidats d'en faire la proposition notamment lors de la phase de négociation. »

Groupe : « Ensemble, Réinventons Draveil »

Question 1 posée par M CHARDONNET : « le droit de l'opposition à avoir des réponses aux questions posées »

« Force est de constater qu'il est parfois difficile d'obtenir des réponses à des questions simples. S'agit-il de mépris vis-à-vis de l'opposition ou bien, n'est-ce pas plutôt un signe de faiblesse car la majorité municipale n'est pas sûre de son fait et préfère ainsi utiliser des méthodes dilatoires voire de refus de répondre à des questions aussi simples que légitimes ?

Au travers de cette question orale, je reformule dans un cadre formel deux demandes déjà exprimées précédemment. Ainsi :

Suite au dernier conseil municipal, par souci de transparence, j'ai communiqué par mail à l'ensemble du conseil municipal une copie de deux documents d'importance qui illustrent l'engagement des élus du territoire à l'exception notable de Draveil pour l'amélioration du service public du RER D.

1/ Le premier est un courrier du 25 mars 2021 dans le cadre du CPER, adressé au ministre des transports et à la présidente de région. Il a été signé notamment par 4 députés, 11 maires et le président du conseil départemental de l'Essonne, ceci dans une démarche transpartisane. Georges Tron, sollicité pour co-signer ce courrier, n'avait pas donné suite.

2/ Le deuxième document est l'étude SMA sur les « temps de parcours entre Paris et Corbeil-Essonnes » qui a été commanditée et financée par les communes de Ballancourt-sur Essonne, Etioilles, Le Malherbois, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine et Corbeil-Essonnes

Madame Jourdanneau-Fort pouvez-vous enfin fournir au conseil municipal les éléments concrets qui montrent, contrairement aux apparences, que le prédécesseur de Monsieur le Maire s'est fortement investi dans ce dossier comme vous l'avez prétendu avec force lors du conseil municipal du 13 décembre 2022 ?

Madame Landrau, lors du conseil municipal du 19 janvier dernier, vous aviez prétendu que l'architecte des bâtiments de France était venu récemment sur site pour le suivi du dossier de la ZAC et de l'avenue Marcelin Berthelot. Pour notre part, nous avons en notre possession deux courriers de l'ABF datés du 5 octobre 2021 concernant votre projet d'aménagement de l'avenue Marcelin Berthelot. Ces deux courriers commencent en pointant du doigt que votre projet n'est pas conforme à la réglementation mais vous autorise à le mettre en œuvre avec une série de prescriptions que je ne rappelle pas. Depuis cette date, y a-t-il eu une nouvelle intervention de l'ABF comme vous le suggériez sans autre précision et de quelle nature ? Je conclus en disant qu'à l'issue des travaux, un contrôle de l'ABF est censé avoir lieu. Nous ne voyons pas, au vu de la façon dont est mis en œuvre ce projet, comment il pourrait être validé par l'ABF. »

Mme LANDRAU répond qu'un rendez-vous a été organisé sur site avec Mme DONCARLI et l'architecte des bâtiments de France préalablement au dépôt du permis d'aménager le 16 avril 2021 et que seuls des aménagements ont été demandés (type de revêtement, espacement entre les arbres ...). Elle assure que tous les travaux ont été réalisés en conformité à ces demandes

A la demande de M. CHARDONNET relative à un contrôle à posteriori, Mme LANDRAU et Mme DONCARLI disent que rien ne l'exige si les travaux sont conformes au permis d'aménager. M.CHARDONNET les invite alors à relire une note en bas de page.

Mme JOURDANNEAU FORT répond que concernant le RER D, depuis 2017, les élus se sont battus au côté des différentes villes telles Etioilles, Soisy-sur-Seine, Ris-Orangis pour empêcher le changement à Juvisy, malheureusement sans succès. Elle dit que Mme PECRESSE a été interpellée sur ces sujets et évoque la présence des élus sur certaines réunions.

DCM 23 03 038 Motion Report de l'âge légal de départ à la retraite déposée par le groupe d'opposition Draveil Transition Démocratique Ecologique et Sociale
M GUIGNARD lit la motion :

« Non au report de l'âge légal à 64 ans !

Le Conseil municipal de Draveil décide de prendre position à propos de la réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à la retraite. En effet, ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salarié·es, et parmi eux, les agent·es publics. Les agent·es publics bénéficiant du service actif ou superactif au titre des conditions d'exercice liées à leurs missions devront être en activité deux ans supplémentaires. Au lieu de pouvoir choisir de partir à 52 ans ou à 57 ans, ils·seraient obligés de poursuivre leurs missions jusqu'à 54 ans ou jusqu'à 59 ans alors que les raisons qui ont conduit à cette solution-compensation, elles, continueraient de persister et produire leurs effets. Les améliorations évoquées des droits des agent·es par la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité, ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation.

Alors que les difficultés s'aggravent pour des millions de nos concitoyen·ne·s E. Macron et le gouvernement s'obstinent à maintenir une réforme inutile et qui va accroître les inégalités. Pour assurer l'avenir de nos retraites d'autres solutions existent, comme l'égalité des salaires entre hommes et femmes, l'augmentation du taux de cotisation, ou une meilleure répartition de la richesse et la lutte contre la fraude fiscale.

Le conseil municipal affirme son attachement au système de retraite par répartition. Pour mettre en échec cette réforme le conseil municipal soutient les initiatives unitaires des organisations syndicales ou celles des collectifs citoyens. »

M. le Maire donne la parole aux élus qui en débattent. A la fin du débat, il dit que la majorité souhaite la modification du dernier paragraphe ;

M GUIGNARD répond que la motion doit être votée dans son entièreté et refuse tout amendement ou modification.

M le Maire propose alors à la majorité municipale de voter Contre.

Refus d'approbation de la motion pour le report de l'âge légal de départ à la retraite

Pour : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY (pouvoir de M. DAMERVAL),

Abstention : 00

Contre : 31

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.

La séance du conseil est levée à 22h00.

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*